



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE STAINS

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2026

Membres :

Composant le Conseil : 43
En exercice : 43

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et neuf minutes, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué par le Maire le dix-neuf juin deux mille vingt-six, s'est réuni salle des Mariages, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire

Étaient présents : Azzédine TAÏBI, Géry DYKOKA NGOLO, Zaiha NEDJAR, Mathieu DEFREL, Chadiea HAMRA, Abdelhak ALI KHODJA, Maïmouna HAÏDARA, Fodié SIDIBE, Aziza TAARKOUBTE, Mohamed DIARRA, Fatma DORE, Liliane VARILHES, Abdelkarim ZEGGAR, Corinne CAMBON, Alfred ROCHEFORT, Féliciane KACY, Claude AGNOLY, Ahamada SAÏD, Abdou OUMAROU, Carlos BERROCOSO, Isabelle GALLIOT, Magda JOUINI, Céline MIRAMBEAU, Rabbani KHAN, Mamari DIARRA, Katia Milka RAKIDZIJA, Hulya AKSOY, Jamal SOUADJI, Karim Alain DONATI, Mohammed MERZOUK, Nasteho ADEN, Ali HADJARA, Hadoun SOUMARE, Souleymane BARADJI, Dhaouia BEDDAOUI

Absents ayant donné pouvoir : Mehdi MESSAÏ a donné pouvoir à Zaiha NEDJAR, Nathalie LANDEZ a donné pouvoir à Claude AGNOLY, Abdelfattah MESSOUSSI a donné pouvoir à Maïmouna HAÏDARA, Fadila LAÏDI a donné pouvoir à Chadiea HAMRA, Christine KHEBCHI a donné pouvoir à Carlos BERROCOSO, Irouia SAÏD OUMA a donné pouvoir à Ahamada SAÏD, Jean-Claude DE SOUZA a donné pouvoir à Mathieu DEFREL, Aziz BOUYAHIA a donné pouvoir à Abdelkarim ZEGGAR

Est arrivé en cours de séance : Souleymane BARADJI (affaire n°1.2)

Sont sortis en cours de séance : Mohammed MERZOUK (affaires n°1.2, n°1.3, n°2.2, n°7.8), Ali HADJARA (affaires n°7.6 à n°8.2), Souleymane BARADJI (affaires n°7.8 à n°8.1), Hulya AKSOY (affaire n°7.9), Hadoun SOUMARE (affaires n°7.9 et n°8.1)

Ont définitivement quitté la séance : Isabelle GALLIOT (à partir de l'affaire n°7.8), Chadiea HAMRA (à partir de l'affaire n°7.9)

Secrétaire de séance : Mathieu DEFREL

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2025

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **31 voix pour, 6 abstentions** (Katia Milka RAKIDZIJA, Hulya AKSOY, Jamal SOUADJI, Karim Alain DONATI, Hadoun SOUMARE, Dhaouia BEDDAOUI), et **2 non-participations au vote** (Azzédine TAÏBI, Nastehe ADEN)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2121-14, et L.2121-31,

Vu la nomenclature M57,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu le compte administratif dressé par Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire,

Sous la présidence de Monsieur Géry DYKOKA NGOLO, Premier adjoint au Maire, en l'absence du Maire, sorti lors de l'approbation du compte administratif,

Vu le compte de gestion présenté par le Comptable public,

ARTICLE UN : DONNE ACTE au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2025, lequel peut se résumer selon le document ci-annexé.

ARTICLE DEUX : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE TROIS : VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le document ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis,
- à Madame la Comptable Publique assignataire de la commune de Stains,
- aux services municipaux concernés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300720-20260625-7-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026



Géry DYKOKA NGOLO
Premier Adjoint au Maire